

**COMPTES SEMESTRIELS**  
**ORES ASSETS**  
**30 JUIN 2024**

## Bilan ORES Assets au 30.06.2024

ACTIF	30.06.2024	31.12.2023	Evolution
<b>FRAIS D'ETABLISSEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>	<b>4.173.192.203,01</b>	<b>4.112.603.274,27</b>	<b>60.588.928,74</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>71.483.108,62</b>	<b>66.643.580,98</b>	<b>4.839.527,64</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>4.091.773.110,67</b>	<b>4.034.379.510,58</b>	<b>57.393.600,09</b>
Terrains et constructions	132.405.209,82	133.356.018,49	-950.808,67
Installations, machines et outillage	3.925.817.726,83	3.867.370.022,76	58.447.704,07
Mobilier et matériel roulant	32.989.449,01	33.079.843,68	-90.394,67
Autres immobilisations corporelles	560.725,01	573.625,65	-12.900,64
<b>Immobilisations financières</b>	<b>9.935.983,72</b>	<b>11.580.182,71</b>	<b>-1.644.198,99</b>
Entreprises liées	479.508,00	479.508,00	0,00
<i>Participations</i>	<i>479.508,00</i>	<i>479.508,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Créances</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	9.414.617,24	10.989.617,24	-1.575.000,00
<i>Participations</i>	<i>3.100,00</i>	<i>3.100,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Créances</i>	<i>9.411.517,24</i>	<i>10.986.517,24</i>	<i>-1.575.000,00</i>
Autres immobilisations financières	41.858,48	111.057,47	-69.198,99
<i>Actions et parts</i>	<i>16.891,92</i>	<i>16.891,92</i>	<i>0,00</i>
<i>Créances et cautionnements en numéraire</i>	<i>24.966,56</i>	<i>94.165,55</i>	<i>-69.198,99</i>
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>	<b>477.510.404,68</b>	<b>524.297.551,28</b>	<b>-46.787.146,60</b>
<b>Créances à plus d'un an</b>	<b>7.698.829,56</b>	<b>7.262.640,14</b>	<b>436.189,42</b>
Créances commerciales	4.461.520,07	3.980.301,24	481.218,83
Autres créances	3.237.309,49	3.282.338,90	-45.029,41
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b>	<b>12.861.858,00</b>	<b>10.837.654,00</b>	<b>2.024.204,00</b>
Commandes en cours d'exécution	12.861.858,00	10.837.654,00	2.024.204,00
<b>Créances à un an au plus</b>	<b>184.394.232,97</b>	<b>279.043.947,98</b>	<b>-94.649.715,01</b>
Créances commerciales	170.103.384,27	154.989.030,61	15.114.353,66
Autres créances	14.290.848,70	124.054.917,37	-109.764.068,67
<b>Placements de trésorerie</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Valeurs disponibles</b>	<b>112.132,92</b>	<b>319.604,55</b>	<b>-207.471,63</b>
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>272.443.351,23</b>	<b>226.833.704,61</b>	<b>45.609.646,62</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>4.650.702.607,69</b>	<b>4.636.900.825,55</b>	<b>13.801.782,14</b>

PASSIF	30.06.2024	31.12.2023	Evolution
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>1.994.201.218,70</b>	<b>1.948.850.153,37</b>	<b>45.351.065,33</b>
<b>Apport</b>	<b>864.445.116,59</b>	<b>867.463.816,03</b>	<b>-3.018.699,44</b>
Disponible	863.914.256,07	866.931.233,33	-3.016.977,26
Indisponible	530.860,52	532.582,70	-1.722,18
<b>Primes d'émission</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Plus-values de réévaluation</b>	<b>418.458.877,53</b>	<b>429.609.826,75</b>	<b>-11.150.949,22</b>
<b>Réserves</b>	<b>661.033.935,46</b>	<b>651.776.510,59</b>	<b>9.257.424,87</b>
Réserve légale	0,00	0,00	0,00
Réserves indisponibles	361.072.528,88	351.057.118,55	10.015.410,33
<i>Réserve Légale</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Réserves statutairement indisponibles</i>	<i>361.072.528,88</i>	<i>351.057.118,55</i>	<i>10.015.410,33</i>
Réserves immunisées	4.988.850,00	4.988.850,00	0,00
Réserves disponibles	294.972.556,58	295.730.542,04	-757.985,46
<b>Résultat de la période</b>	<b>50.263.289,12</b>	<b>0,00</b>	<b>50.263.289,12</b>
<b>PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES</b>	<b>3.619.418,01</b>	<b>3.619.418,01</b>	<b>0,00</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>3.619.418,01</b>	<b>3.619.418,01</b>	<b>0,00</b>
Obligations environnementales	3.619.418,01	3.619.418,01	0,00
Autres risques et charges	0,00	0,00	0,00
<b>Impôts différés</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>DETTES</b>	<b>2.652.881.970,98</b>	<b>2.684.431.254,17</b>	<b>-31.549.283,19</b>
<b>Dettes à plus d'un an</b>	<b>2.151.669.151,59</b>	<b>2.054.669.151,59</b>	<b>97.000.000,00</b>
Dettes financières	2.149.281.571,59	2.052.281.571,59	97.000.000,00
<i>Etablissements de crédit</i>	<i>232.231.015,13</i>	<i>232.231.015,13</i>	<i>0,00</i>
<i>Autres emprunts</i>	<i>1.917.050.556,46</i>	<i>1.820.050.556,46</i>	<i>97.000.000,00</i>
Autres dettes	2.387.580,00	2.387.580,00	0,00
<b>Dettes à un an au plus</b>	<b>453.638.336,73</b>	<b>553.334.343,35</b>	<b>-99.696.006,62</b>
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	167.775.930,02	205.500.930,02	-37.725.000,00
Dettes commerciales	101.992.852,24	178.492.051,29	-76.499.199,05
<i>Fournisseurs</i>	<i>101.992.852,24</i>	<i>178.492.051,29</i>	<i>-76.499.199,05</i>
Acomptes sur commandes	88.681.132,77	75.235.237,07	13.445.895,70
Dettes fiscales, salariales et sociales	1.820.818,79	8.061.771,46	-6.240.952,67
<i>Impôts</i>	<i>1.820.818,79</i>	<i>8.061.771,46</i>	<i>-6.240.952,67</i>
Autres dettes	93.367.602,91	86.044.353,51	7.323.249,40
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>47.574.482,66</b>	<b>76.427.759,23</b>	<b>-28.853.276,57</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>4.650.702.607,69</b>	<b>4.636.900.825,55</b>	<b>13.801.782,14</b>

## Compte de résultats ORES Assets au 30.06.2024

	30/06/2024	30/06/2023	Evolution
<b>Ventes et prestations</b>	<b>586.530.068,36</b>	<b>614.344.411,84</b>	<b>-27.814.343,48</b>
Chiffre d'affaires	560.686.870,40	581.563.357,87	-20.876.487,47
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution :			
augmentation (réduction)	2.024.204,00	1.139.494,06	884.709,94
Autres produits d'exploitation	23.218.993,96	31.641.559,91	-8.422.565,95
Produits d'exploitation non récurrents	600.000,00	0,00	600.000,00
<b>Coût des ventes et des prestations</b>	<b>-494.095.575,48</b>	<b>-533.625.527,75</b>	<b>39.529.952,27</b>
Approvisionnements et marchandises	-20.476.469,58	-41.518.184,40	21.041.714,82
<i>Achats</i>	<i>-20.476.469,58</i>	<i>-41.518.184,40</i>	<i>21.041.714,82</i>
Services et bien divers	-359.265.714,02	-411.196.401,17	51.930.687,15
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	-87.236.557,40	-84.468.494,54	-2.768.062,86
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	-7.652,72	-849.455,29	841.802,57
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	0,00	25.833.594,40	-25.833.594,40
Autres charges d'exploitation	-27.109.181,76	-21.426.586,75	-5.682.595,01
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation</b>	<b>92.434.492,88</b>	<b>80.718.884,09</b>	<b>11.715.608,79</b>
<b>Produits financiers</b>	<b>2.302.724,02</b>	<b>2.104.495,71</b>	<b>198.228,31</b>
Produits financiers récurrents	2.302.724,02	2.104.495,71	198.228,31
<i>Produits des actifs circulants</i>	<i>262.046,63</i>	<i>316.080,39</i>	<i>-54.033,76</i>
<i>Autres produits financiers</i>	<i>2.040.677,39</i>	<i>1.788.415,32</i>	<i>252.262,07</i>
<b>Charges financières</b>	<b>-24.276.726,52</b>	<b>-14.753.683,04</b>	<b>-9.523.043,48</b>
Charges financières récurrentes	-24.276.726,52	-14.753.683,04	-9.523.043,48
<i>Charges des dettes</i>	<i>-24.268.705,29</i>	<i>-14.743.536,13</i>	<i>-9.525.169,16</i>
<i>Autres charges financières</i>	<i>-8.021,23</i>	<i>-10.146,91</i>	<i>2.125,68</i>
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts</b>	<b>70.460.490,38</b>	<b>68.069.696,76</b>	<b>2.390.793,62</b>
Prélèvements sur les impôts différés	0,00	0,00	0,00
Transfert aux impôts différés	0,00	0,00	0,00
<b>Impôts sur le résultat</b>	<b>-20.197.201,26</b>	<b>-12.217.597,27</b>	<b>-7.979.603,99</b>
Impôts	-20.197.201,26	-12.217.597,27	-7.979.603,99
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales	0,00	496.125,00	-496.125,00
<b>Mouvements sur réserves immunisées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice</b>	<b>50.263.289,12</b>	<b>55.852.099,49</b>	<b>-5.588.810,37</b>

## **COMMENTAIRES DES ÉVÈNEMENTS DU GROUPE ORES DU PREMIER SEMESTRE 2024**

Tout au long du 1<sup>er</sup> semestre 2024, ORES a poursuivi l'ambition décrite dans son plan stratégique « investir ensemble dans une transition énergétique pour tous ». Des investissements plus importants qu'à la même date l'année précédente ont été réalisés. Le plan d'actions pour moderniser le réseau basse tension à l'heure de la transition énergétique a été présenté. Les réflexions se sont poursuivies en interne, accompagnées de projets-pilotes, ainsi qu'en externe, notamment dans des groupes de travail initiés par le Gouvernement wallon sur la coordination de la réponse à apporter à la transition énergétique pour les réseaux électriques de distribution et de transport local, notamment par la flexibilité. Deux cartes interactives ont été publiées sur le site internet afin d'informer le public sur les risques de décrochage des installations photovoltaïques et les investissements prévus pour y remédier. La vectorisation des plans du réseau électrique a débuté, autorisant la mise en place d'une puissante base de données en remplacement des plans papiers ou digitaux. Par ailleurs, la conversion du réseau de distribution du gaz pauvre au gaz riche s'est terminée en juin.

Le 1<sup>er</sup> semestre 2024 a vu également des avancées dans l'obtention des moyens nécessaires pour réussir ce plan stratégique. Tout d'abord, les revenus autorisés d'ORES Assets pour la période tarifaire 2025-2029 ont été approuvés par la CWaPE. C'est l'aboutissement de la première des deux étapes qui permet de fixer les tarifs de distribution pour la période régulatoire 2025-2029 et donc de définir l'enveloppe budgétaire mise à disposition pour ces années. Par ailleurs, le Gouvernement wallon a approuvé deux arrêtés relatifs à l'octroi de subventions afin d'accélérer la transition énergétique et accordant au total plus de 145 millions d'euros à ORES Assets. Pour terminer, dans un contexte de pénurie sur le marché de l'emploi, ORES a mis en place une opération avec le FOREM pour former des électriciens.

Le Parlement wallon a adopté une modification du décret électricité en vue notamment d'instaurer le déploiement généralisé des compteurs électriques communicants chez tous les clients wallons avant 2030. La CWaPE a mis en conformité sa méthodologie tarifaire 2025-2029 avec ces nouvelles dispositions décrétales. ORES s'organise pour mettre en place ce déploiement généralisé. De nouvelles propositions de revenu autorisé et de business cases 2025-2029 pour l'électricité sont en préparation et devront être transmises à la CWaPE en octobre. L'adoption du texte légal instaurant une indemnisation des prosumers dont les onduleurs « décrochent » en raison des congestions sur le réseau a quant à elle été reportée.

Les évènements suivants sont également à relever pour le 1<sup>er</sup> semestre 2024. Le transfert de cinq entités communales de la Ville de Couvin (Boussu-en-Fagne, Couvin, Frasnes-lez-Couvin, Mariembourg et Pétigny) d'ORES Assets vers l'AIESH pour la gestion des réseaux de distribution d'électricité a été opérationnalisé au 1<sup>er</sup> janvier 2024. ORES a participé à la concertation organisée par la CWaPE qui a débouché sur la publication le 15 juillet 2024 des lignes directrices portant sur la structure tarifaire applicable aux utilisateurs du réseau de distribution basse tension (électricité) en Région wallonne pour les années 2026 à 2029. ORES a mis en place de nouvelles valeurs : agir, impacter, rigueur et transparence. Un Mémoire a été préparé en vue des élections fédérales, régionales et communales de juin et octobre 2024. Les travaux relatifs aux informations en matière de durabilité se sont poursuivis avec, d'une part, la publication du bilan carbone pour les exercices 2022 et 2023 ainsi que, d'autre part, la préparation de l'analyse de double matérialité du groupe, sur la base d'une large consultation des parties prenantes internes et externes.

Comme évoqué dans les faits importants ci-dessus, le Gouvernement wallon a approuvé des arrêtés relatifs à l'octroi de subventions afin d'accélérer la transition énergétique. Ces subsides serviront en effet à financer des investissements à réaliser entre 2024 et 2027 en vue d'améliorer l'efficacité énergétique du réseau de distribution, d'accroître la capacité d'accueil des productions d'énergie renouvelable et de maîtriser les coûts liés à la transition énergétique. Pour rappel, le Groupe ORES avait reçu fin 2023 une avance sur ces subsides de 7,8 millions d'euros, comptabilisée actuellement en autres dettes courantes. Une seconde avance a été reçue en juillet 2024 d'un montant de 25 millions d'euros.

Bien que le Groupe ait reçu les notifications de la Région wallonne quant à l'obtention de la totalité du subside, aucune créance envers la Région wallonne, estimée à 137 millions d'euros, et aucun subside en capital estimée à 145 millions d'euros n'ont encore été comptabilisés dans les comptes à fin juin 2024. En effet, certains éléments des arrêtés publiés doivent encore être clarifiés et certaines conditions du maintien du subside doivent encore être précisées au cours du second semestre 2024 afin de lever toutes les incertitudes quant au caractère certain du subside.

## **RÉSULTATS ANALYTIQUES**

### **Remarque générale concernant les résultats des activités « Gestion réseaux » pour le premier semestre 2024**

Les comptes d'ORES Assets au 30 juin 2024 ont été établis sur base des règles d'évaluation arrêtées fin 2023 et annexées aux comptes annuels publiés à la Banque Nationale de Belgique.

Rappelons que l'année 2024 voit la mise en place de la méthodologie tarifaire 2024 telle qu'approuvée par la CWaPE en 2023. Elle s'inscrit très largement dans la continuité de la méthodologie tarifaire 2019-2023. Les règles de détermination des revenus autorisés budgétés ex-ante électricité et gaz de l'année 2024 ont été simplifiées très fortement puisque ces revenus autorisés 2024 correspondent, à quelques exceptions près, aux revenus autorisés électricité et gaz 2023 approuvés par la CWaPE en 2018. Parmi les différences évoquons l'absence d'application du facteur d'efficacité ou encore l'adaptation des tarifs pour soldes régulateurs. En outre, une correction ex-post du facteur d'inflation a été intégrée dans cette méthodologie tarifaire.

La REMCI (*Rémunération Equitable Moyenne des Capitaux Investis*) s'élève, pour ORES Assets, à 53.927 k€ fin juin 2024 contre 52.622 k€ fin juin 2023 (+1.305 k€).

Globalement, un actif régulateur de 33.567 k€ a été comptabilisé à fin juin 2024 tous fluides confondus. Notons que la situation existante à fin juin 2024 ne présage en rien de celle qui prévaudra en fin d'exercice 2024.

Sur la base de la méthodologie tarifaire 2019-2023, la CWaPE a déterminé les montants à récupérer au cours des exercices 2019 à 2023 en ce qui concerne les soldes des créances et des dettes relatives aux années 2015 et 2016 à un rythme permettant de lisser les évolutions tarifaires sur les exercices 2019 à 2023. Conformément aux décisions adoptées par la CWaPE en 2021 sur les soldes 2017, 2018 et 2019, une

affectation de 40% a été réalisée en 2023 (contre 20% en 2022). L'affectation aux tarifs du solde gaz avait été réalisée en 2022.

Enfin, lors de l'établissement des tarifs de l'année 2024, la CWaPE a permis de récupérer, uniquement en gaz, la totalité des soldes des années 2020 et 2021. Par contre, en électricité, l'affectation des soldes 2020 à 2022 sera réalisée lors de la fixation des tarifs 2025-2029. Durant le premier semestre 2024, en gaz, un montant de 3.982 k€ a été récupéré. A noter que la CWaPE n'a pas remis de décision concernant le solde de transport 2022.

A fin juin 2024, après comptabilisation des soldes régulatoires du 1<sup>er</sup> semestre 2024, le cumul des actifs et passifs régulatoires (y inclus les soldes de transport) tous fluides s'élève à 214.551 k€ (actifs régulatoires).

La hauteur de l'actif régulateur au 30 juin 2024 s'explique principalement par l'évolution du prix d'achat de l'électricité (pertes en réseau et clientèle propre) à un prix plus haut que celui défini lors de l'approbation du revenu autorisé. Cette augmentation est compensée en partie par celle du chiffre d'affaires réalisé auprès de notre clientèle propre, également plus élevé que celui budgété, tant en électricité qu'en gaz.

## ÉVOLUTIONS BILANTAIRES

Le total bilantaire s'élève à 4.650.703 k€ à fin juin 2024, contre 4.636.901 k€ au 31 décembre 2023.

### a) Actif

Les immobilisations incorporelles concernent principalement des dépenses en matière de projets informatiques. Elles sont amorties au taux de 10% ; leur valeur comptable à fin juin 2024 est de 71.483 k€.

Les immobilisations corporelles s'élèvent à 4.091.773 k€ à fin juin 2024 par rapport à 4.034.380 k€ au 31 décembre 2023 (+57.393 k€). Cette évolution s'explique principalement par les nouveaux investissements nets du premier semestre (149.259 k€), déduction faite des interventions clientèle (36.136 k€). Les deux autres éléments expliquant de cette évolution sont, d'une part, les amortissements pratiqués sur les immobilisés et sur la plus-value de réévaluation à fin juin 2024 pour 82.732 k€ et, d'autre part, la diminution des immobilisations corporelles de 9.127 k€ suite au transfert de l'activité de gestion des réseaux de distribution d'électricité de la Ville de Couvin à l'AIESH au 1er janvier 2024.

En ce qui concerne les immobilisations financières, ORES Assets détient 2.453 actions d'ORES sc, 7 parts de Laborelec, 2.400 parts d'Igretec, 62 parts d'Atrias et 93 actions de Comnexio. La diminution de cette rubrique (- 1.644 k€) provient majoritairement du transfert à court terme de la partie de l'avance consentie à Atrias dont le remboursement est planifié au second semestre 2024.

Les créances à plus d'un an augmentent de 436 k€ par rapport à 2023 (7.699 k€ au 30 juin 2024). Il s'agit de créances détenues sur les communes dans le cadre, d'une part, du remplacement des lampes Hg/HP dont le projet s'est terminé en 2019 et, d'autre part, suite à l'AGW EP<sup>1</sup> prévoyant le remplacement sur une période de dix ans, de 2020 à 2029 inclus, de toutes les lampes d'éclairage public communal par des LED.

Les stocks et commandes en cours d'exécution (12.862 k€ au 30 juin 2024) sont composés des travaux en cours pour compte de sociétés privées et des communes.

Les créances commerciales à un an au plus s'élèvent à fin juin 2024 à 170.103 k€ contre 154.989 k€ au 31 décembre 2023. Ces créances commerciales se composent notamment des créances vis-à-vis des fournisseurs d'énergie dans le cadre de la facturation des redevances de transit, ainsi que des créances envers la clientèle protégée et « fournisseur X ». En juin 2024, la hausse provient entre autres de la facturation de plusieurs dossiers de travaux importants, pour lesquels des étalements de paiement ont été accordés aux clients.

La rubrique « autres créances » à un an au plus s'élève à 14.291 k€ à fin juin 2024, contre 124.055 k€ au 31 décembre 2023 (- 109.764 k€). Cette diminution significative s'explique principalement par l'évolution du compte courant envers la filiale ORES sc qui passe d'une situation de créance à fin 2023 à celle d'une dette à juin 2024 (- 62.593 k€). Ce changement est dû en grande partie à des recettes moins importantes enregistrées (baisse des volumes) et des dépenses d'exploitation en augmentation, notamment au niveau

---

<sup>1</sup> L'Arrêté du Gouvernement wallon du 14 septembre 2017 modifiant l'Arrêté du Gouvernement wallon du 6 novembre 2008 relatif à l'obligation de service public imposée aux gestionnaires de réseaux de distribution en termes d'entretien et d'amélioration de l'efficacité énergétique des installations d'éclairage public.

des achats d'énergie. La diminution de cette rubrique s'explique également par la baisse de l'impôt estimé à récupérer (-15.096 k€) ainsi que par le règlement du solde de réconciliation du transport 2023. Ce dernier est soldé pour partie par la réception du paiement (- 9.169 k€) et pour partie par un transfert en solde régulateur (-27.633 k€). Enfin, cette rubrique comprend également les créances relatives aux dégâts aux réseaux occasionnés par des tiers (1.755k€) et celles envers les sociétés de recouvrement de créances (3.799 k€).

Les comptes de régularisation sont en hausse de 45.610 k€ (272.443 k€) et comprennent notamment le solde des capitaux pensions restant à prendre en charge pour un montant de 6.772 k€, la redevance de voirie gaz (18.252 k€), le solde régulateur de la redevance de transport et de la cotisation fédérale (12.565 k€), des charges diverses à reporter pour un montant de 24.635 k€ et les actifs régulatoires liés à la distribution pour 201.986 k€.

#### b) Passif

Les apports disponibles et indisponibles s'élèvent au 30 juin 2024 à 864.445 k€ et sont en diminution par rapport à la situation du 31 décembre 2023 (867.464 k€). Cette diminution (-3.019 k€) s'explique essentiellement par l'impact sur ces apports du transfert de l'activité gestion du réseau de distribution électricité de la Ville de Couvin à l'AIESH, actée au 1<sup>er</sup> janvier 2024. En conséquence, les apports disponibles et indisponibles sont représentés par 66.154.791 parts au 30 juin 2024, soit une diminution de 167.196 parts en comparaison à la situation au 31 décembre 2023.

La plus-value de réévaluation des immobilisations corporelles s'élève à 418.459 k€ au 30 juin 2024. Elle représente la différence initiale entre la RAB et la valeur comptable de ces mêmes immobilisations. La plus-value de réévaluation diminue annuellement du montant de l'amortissement au taux de 2%. Au 30 juin 2024, la diminution représente un montant de -11.151 k€, dont une partie est relative au transfert de l'activité gestion du réseau de distribution électricité de la Ville de Couvin à l'AIESH (-768 k€).

Les réserves (661.034 k€) augmentent par le transfert en réserves indisponibles de l'amortissement de la plus-value de réévaluation (10.015 k€). Le montant des réserves disponibles s'élève à 294.975 k€ au 30 juin 2024, en diminution par rapport au 31 décembre 2023 (-758 k€). Cette diminution s'explique par le transfert de l'activité gestion du réseau de distribution électricité de la Ville de Couvin à l'AIESH au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 3.619 k€ au 30 juin 2024. Leur montant reste identique à celui enregistré au 31 décembre 2023. Depuis cette date, seules subsistent les provisions environnementales (3.619 k€). Aucune nouvelle provision n'a été constituée à fin juin 2024.

Les dettes à plus d'un an représentent les emprunts contractés auprès des établissements de crédit, les garanties déposées par les fournisseurs d'énergie à rembourser ultérieurement et les montants mis à disposition par ORES sc. Au 30 juin 2024, elles s'élèvent à 2.151.669 k€, soit une augmentation de 97.000 k€ par rapport à fin 2023. Cette augmentation s'explique par la conclusion de nouveaux emprunts, pour un montant total de 100.000 k€, dont 3.000 k€ représentent la quote-part venant à échéance dans l'année sont transférés en court terme.

Les dettes à plus d'un an échéant dans l'année (167.776 k€) sont constituées par le capital des emprunts venant à échéance à court terme. Un remboursement d'emprunts bancaires de 3.725 k€ a été effectué au cours du premier semestre 2024.

Les fournisseurs divers ainsi que les factures à recevoir constituent l'essentiel des dettes commerciales. Elles s'élèvent à 101.993 k€ à fin juin 2024 contre 178.492 k€ à fin décembre 2023. La diminution (-76.499 k€) provient, en majeure partie, d'un solde de factures à payer moindre à fin juin 2024, notamment au niveau des achats d'énergie, ainsi que des factures à recevoir moins élevées qu'à fin décembre 2023.

Les acomptes reçus sur commandes (88.681 k€) comprennent les facturations intermédiaires adressées à la clientèle protégée et sous « fournisseur X » (obligations de service public) ainsi que les acomptes de clients pour travaux à effectuer.

Les dettes fiscales, salariales et sociales s'élèvent à 1.821 k€ et sont constituées du montant de TVA à payer pour la période de juin 2024.

La rubrique « autres dettes » s'élève à 93.368 k€ au 30 juin 2024, contre 86.044 k€ au 31 décembre 2023 (+7.324 k€). L'augmentation, par rapport au 31 décembre 2023, s'explique par l'évolution de plusieurs composantes de cette rubrique. Premièrement, à l'issue de l'Assemblée générale de juin 2024, le solde du dividende de l'année 2023 a été payé (-11.315 k€). Ensuite, le compte courant envers ORES sc est une dette qui s'élève à 31.597 k€ au 30 juin 2024, contrairement au 31 décembre 2023 où il s'agissait d'une créance (voir ci-dessus à ce sujet). Enfin, le solde des avances reçues (de la Région wallonne et de l'Etat fédéral) pour l'extension du tarif social et pour le remboursement du tarif prosumer a diminué de -11.279 k€.

Les comptes de régularisation du passif (47.574 k€) sont principalement constitués de la provision relative aux charges financières (18.265 k€) et de la redevance de transit non relevée (RTNR) (26.576 k€). Cette rubrique est en diminution, comparativement à décembre 2023 (-28.853 k€). La diminution est due entre autres à la RTNR (-39.822 k€). En effet, en 2023, suite à une adaptation de la méthodologie de son calcul pour l'électricité avec effet rétroactif au premier janvier 2022, le montant de la RTNR enregistré en 2023 avait fortement augmenté (voir à ce sujet le rapport de gestion 2023). Le 30 juin 2024 marque le retour à une situation normale.

## Rapport du commissaire au conseil d'administration de ORES ASSETS SC sur l'examen limité de l'information financière intermédiaire pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2024

### Introduction

Nous avons procédé à l'examen limité de l'information financière intermédiaire ci-jointe comprenant la situation financière de ORES ASSETS SC au 30 juin 2024 ainsi que les notes explicatives. L'établissement et la présentation de cette information financière intermédiaire conformément au référentiel comptable belge, à l'exception des éléments liés aux annexes ainsi qu'au schéma des comptes, relèvent de la responsabilité du conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

### Etendue de notre examen limité

Nous avons effectué notre examen limité conformément à la norme internationale ISRE 2410 "Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des responsables comptables et financiers ainsi qu'à mettre en œuvre des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué conformément aux Normes Internationales d'Audit et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait de relever. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

### Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'éléments qui nous laissent à penser que l'information financière intermédiaire ci-jointe n'a pas été établie, dans tous ses aspects significatifs, conformément au référentiel comptable belge, à l'exception des éléments liés aux annexes ainsi qu'au schéma des comptes.

Battice, le 17 octobre 2024

**Christophe Colson**  
(Signature)  
Signé numériquement  
par Christophe Colson  
(Signature)  
DN : cn=Christophe  
Colson (Signature), c=BE  
Date : 2024.10.17  
12:34:45 +02'00'

BDO Réviseurs d'Entreprises SRL  
Commissaire  
Représentée par Christophe COLSON